

Adresse de la société populaire de Ligny-sur-Ornain annonçant l'ouverture d'une souscription pour armer et équiper deux cavaliers, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Ligny-sur-Ornain annonçant l'ouverture d'une souscription pour armer et équiper deux cavaliers, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 527;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32682_t1_0527_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

15

La société populaire du Sigoulès, près de Bergerac, annonce qu'elle a célébré la reprise de Toulon; elle invite la Convention à rester à son poste, et la remercie d'avoir envoyé dans leur contrée le représentant du peuple Lakanal.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sigoulès, 10 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Toulon est reconquis : nous venons d'en célébrer l'heureux événement. Bientôt les brigands ne souilleront plus notre territoire. Les tyrans bientôt disparaîtront de l'univers.

Courage, citoyens représentants, restez à votre poste. Inspirez toujours et dirigez l'énergie du peuple français. Par vous s'affermiront sa gloire et son bonheur.

Nous vous remercions des bienfaits inestimables que vous rendez à la postérité, nous vous remercions surtout du doux présent que vous nous avez fait en particulier. Lakanal est votre image, et vous nous l'avez envoyé. Vous n'agissez que pour le bien aussi l'amour des hommes sera votre précieuse récompense.

Poursuivez, Citoyens Représentants, achevez vos glorieux travaux. Vous le voulez, vous l'avez dit, et le monde sera régénéré. Voici le triomphe éclatant de la Raison. Si l'ambition des rois fut d'asservir les peuples, le droit des Nations est de vivre en liberté.

P. LINGUE (présid.), MOYNIER (secrét.),
CHAMBON (secrét.).

16

La société populaire de Ligny-sur-Ornain annonce à la Convention qu'elle a ouvert une souscription pour fournir à la République deux chasseurs à cheval, qu'en deux jours cette souscription a produit 5 000 liv.; les armes et équipements sont prêts, et les deux cavaliers vont partir.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre (3).

17

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention qu'il sera brûlé, le 9 de nivôse, 20 millions de livres en assignats, dont 16 proviennent de la vente des domaines nationaux, lesquels joints au 1064 millions déjà brûlés, forment un total de 1080 millions, et les quatre autres sont des assignats démonétisés, provenant des échanges.

(1) P.V., XXXII, 296. Bⁱⁿ, 10 vent., J. univ., n° 1559.

(2) C 295, pl. 987, p. 5.

(3) P.V., XXXII, 297. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl.); J. Fr., n° 522.

La Convention décrète l'insertion de cette lettre au bulletin, et le renvoi au comité des finances (1).

18

Les commissaires vérificateurs de l'emprunt forcé, de la section de l'Indivisibilité de Paris, annoncent que cette section vient de remplir le vœu de la loi du 3 septembre 1793, et de remettre à la municipalité le rôle des contribuables de son arrondissement; 600 déclarations produisent 3,502,955 liv. 19 s. 11 deniers.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

19

Les administrateurs du département du Pas-de-Calais écrivent à la Convention nationale, que le citoyen François Malagoux, officier de santé, a versé 102 liv. en numéraire, pour être changées en assignats, et assurent que la monnaie républicaine est préférée à l'or et à l'argent.

La Convention décrète l'insertion au bulletin (3).

[Extraits des délibérations. Arras, 16 pluv. II] (4)

Le citoyen François Malagoux, officier de Santé attaché à l'Armée du Nord, remet sur le bureau 202 l. en numéraire, dont 4 pièces de 48 l. pour être échangées contre des assignats.

L'assemblée déclare que cette somme sera versée dans la caisse du receveur du district d'Arras qui donnera au citoyen Malagoux des assignats en échange; elle arrête au surplus qu'il sera fait mention au procès-verbal de la remise et qu'une expédition sera délivrée au dernier et une autre envoyée à la Convention nationale.

GALAND (secrét. g^{ai}).

20

Les administrateurs du département du Pas-de-Calais font part à la Convention nationale que la société populaire d'Ardres a donné, pour les défenseurs de la patrie, 330 chemises, 40 paires de bas, 17 paires de souliers, et autres effets (5).

[Extrait des délibérations. Arras, 19 pluv. II] (6)

Le président annonce que le 10 frimaire dernier ayant été chargé de se rendre dans les dis-

(1) P.V., XXXII, 297. Bⁱⁿ, 10 vent.; M.U., XXXVII, 158; Ann. patr., n° 423; J. Fr., n° 522; Rép., n° 70; C. Eg., n° 559; J. Mont., n° 107; Audit. nat., n° 523; J. Sablier, n° 1167.

(2) P.V., XXXII, 297. Bⁱⁿ, 10 vent.

(3) P.V., XXXII, 297. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl.).

(4) C 293, pl. 964, p. 10. Lettre d'envoi datée du 18 pluv. (p. 7).

(5) P.V., XXXII, 297. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl.).

(6) C 293, pl. 964, p. 8. Lettre d'envoi datée du 18 pluv. (p. 7).